

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 8 avril 2021**  
**À 19h30**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13                      Date de convocation : 1 avril 2021  
Pouvoirs : 0  
Nombre de membres votants : 13  
N'ayant pas pris part au vote : 0

L'an deux mil vingt et un le huit avril, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SEVELINGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique PALLUET, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM PALLUET Dominique, Maire- NONY Roger- LAPIERRE Estelle- TISSIER Marie-Laure-Adjoint- THOMACHOT Catherine- BEAUPERTUIT Marie-Paule- DELETRE Tanguy- RAMBAUD Ludovic - BRETTON Myriam- BLANCHARD Cyrille- FOUILLAND Cédric-BERCHOUX Patrick DEMARCHELIER Didier

**Secrétaire élu pour la durée de la session** : Madame Marie-Laure TISSIER

Absents excusés : Madame Annie MILLIER et Madame Agathe DELANNOY

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Ajout à l'ordre du jour: Organisation rentrée scolaire 2021, demande de subventions enveloppe territorialisée

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **DELIBERATION N° 2021-04-01**

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL 2020**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Estelle LAPIERRE, Adjointe en charge des finances, préside la séance. Madame l'adjointe expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2020

○ **En section de fonctionnement**

Dépenses	+ 358 508.15 €
Recettes	+ 426 078.50 €
Résultat de clôture	+ 67 570.35 €

○ **En section d'investissement**

Dépenses	+ 108 304.55 €
Recettes	+ 215 281.20 €
Résultat de clôture	106 976.65 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget commun

**DELIBERATION N° 2021-04-02**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT 2020**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Estelle LAPIERRE, Adjointe en charge des finances, préside la séance. Madame l'adjointe expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget assainissement de l'exercice 2020

- **En section de fonctionnement**

Dépenses	26 607.17€
Recettes	32 959.13 €
Résultat de clôture	+ 6 351.96 €

- **En section d'investissement**

Dépenses	5 614.85 €
Recettes	18 971.62 €
Résultat de clôture	+ 13 066.42 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget assainissement

**DELIBERATION N° 2021-04-03**

**BUDGET COMMUNAL**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,  
Constatant que le Compte Administratif présente

- un excédent de fonctionnement de : + 190 399.07 €

**DECIDE d'affecter le résultat comme suit :**

**Résultat de fonctionnement**

<u>Résultat de l'exercice</u>	+ 67 570.35 €
<u>Résultat antérieurs reportés</u>	+ 122 828.72 €

**Résultat à affecter** + 190 399.07 €

Solde d'exécution d'investissement

Excédent de financement + 22 550.48 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement - 5 774.16 €

**Excédent de financement** + 16 776.32 €

**AFFECTATION** 190 399.07 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
Report en fonctionnement R 002	190 399.07 €

**DELIBERATION N° 2021-04-04**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020- ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,  
Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : + 18 912.32 €

**DECIDE d'affecter le résultat comme suit :**

**Résultat de fonctionnement**

<u>Résultat de l'exercice</u>	+ 6 351.96 €
<u>Résultat antérieurs reportés</u>	+ 12 560.36 €

<b>Résultat à affecter</b>	<b>+ 18 912.32 €</b>
----------------------------	----------------------

Solde d'exécution d'investissement

Excédent de financement	+ 62 991.14 €
-------------------------	---------------

Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0.00 €
-----------------------	--------

<b>Excédent de financement</b>	<b>+ 62 991.14 €</b>
--------------------------------	----------------------

<b>AFFECTATION</b>	<b>18 912.32 €</b>
--------------------	--------------------

Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
--	--------

Report en fonctionnement R 002	18 912.32 €
--------------------------------	-------------

**DELIBERATION N° 2021-04-05**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE**

Monsieur le Maire, présente le budget primitif 2021 pour la Commune qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement dépenses et recettes à la somme de : 688 125.46 €
- en section d'investissement dépenses et recettes à la somme de : 627 567.85 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **VOTE** le budget primitif du budget de la Commune pour l'année 2021 pour un montant de fonctionnement de 688 125.46 € et en investissement de 627 567.85 €

## DELIBERATION N° 2021-04-06

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, présente le budget primitif 2021 pour le budget annexe assainissement qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement dépenses et recettes à la somme de : 47 627.32 €
- en section d'investissement dépenses et recettes à la somme de : 84 327.37 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe assainissement pour l'année 2021 pour un montant de fonctionnement de 47 627.32 € et en investissement de 84 327.37 €

## DELIBERATION N° 2021-04-07

### COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget « COMMUNE » de SEVELINGES dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## DELIBERATION N° 2021-04-08

### COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget « ASSAINISSEMENT » de SEVELINGES dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2021-04-09**  
**VOTE DES TAUX IMPOSITION 2021**

Monsieur le Maire explique qu'à compter de cette année, les communes n'ont plus à voter le taux de la taxe d'habitation suite à sa suppression progressive chaque année. En 2023, plus aucun foyer ne payera cette taxe sur sa résidence principale, seules les résidences secondaires seront imposées.

Le taux de la taxe foncière bâti comprendra désormais le taux départemental, qui est de 15,30 % en 2021 et le taux communal

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fixer les taux comme suit
  - taxe foncière bâti -----26.01 %
  - taxe foncière non bâti -----25,19 %

**DELIBERATION N° 2021-04-10**  
**ANNULATION ET REMBOURSEMENT LOCATION SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire présente la demande d'un administré qui a été obligé d'annuler la réservation de la salle des fêtes suite au covid 19 et qui demande le remboursement de sa caution pour un montant de 170 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTE** l'annulation de la réservation de la salle des fêtes

**DECIDE** de lui rembourser le montant de 170 € qui correspond au montant de la caution.

#### DELIBERATION N° 2021-04-11

### CONVENTION DE MISE A DISPOSTION D'UN AGENT COMMUNAL A LA COMMUNE DE MAIZILLY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Maizilly suite à un arrêt de travail d'un employé communal du service technique a besoin d'un agent communal pour effectuer les opérations les plus urgentes.

Monsieur THOMACHOT Arnaud, après accord sera mis à disposition de la commune de Maizilly à raison de 15 heures par semaine et ce, pendant neuf mois à compter du 12 avril 2021.

Une convention prévoyant le remboursement de la rémunération de l'agent, ainsi que les cotisations et contributions afférentes sera conclue entre les deux communes pour la période du 12 avril 2021 au 11 janvier 2022. Les frais de déplacement induits s'il y a lieu sont refacturés à la commune.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre les deux collectivités.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention établie entre la commune de SEVELINGES et la commune de MAIZILLY pour la mise à disposition de Monsieur THOMACHOT Arnaud, qui effectuera 15 heures par semaine sur la commune de MAIZILLY.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à l'exercice de la présente délibération.

#### DELIBERATION N° 2021-04-12

### MODIFICATION DE LA CONVENTION DU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire explique que depuis 2016, la communauté de communes instruit les dossiers d'urbanisme, pour cela une convention avait été signée. A compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, la communauté de communes instruira les demandes d'urbanisme concernant les établissements recevant du public et les dossiers d'accessibilité. Par conséquent, la convention doit être modifiée pour intégrer cette nouvelle compétence

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**APPROUVE** la modification de la convention afin que la Communauté de Communes puisse instruire les demandes d'urbanisme relatives aux établissements recevant du public et les dossiers d'accessibilité dès le 1<sup>er</sup> avril 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes.

#### DELIBERATION N° 2021-04-13

### COMITE CONSULTATIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour faire partie du comité consultatif Eau -Assainissement de la communauté de commune ; en vue de la préparation du transfert de compétence Eau -Assainissement au profit de la communauté de communes en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DESIGNE**

- Délégué titulaire : Monsieur Roger NONY
- Délégué suppléant : Monsieur Didier DESMARCHELLIER

**DELIBERATION N° 2021-04-14**

**REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX EN BIBLIOTHEQUE AVEC AMENAGEMENTS FONCTIONNELS**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PARTENARIAT «LECTURE PUBLIQUE 2021 » DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation des entreprises lancée pour le programme mobilier bibliothèque, des devis sont parvenus en Mairie.

- SARL MOBILIER JAROZO	12 986.55€ H.T.	
- ASLER DIFFUSION	14 742.17 € H.T.	-
MOBIDECOR	15 600.72 € H.T.	

Oui le rapport de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** au vu des critères d'attribution l'entreprise JAROZO
- **SOLLICITE** auprès du Département de la Loire une subvention la plus élevée possible, dans le cadre de l'appel à partenariat «lecture publique 2021 »;
- **DIT** que les dépenses et recettes seront imputées au budget communal à l'opération 142.

**DELIBERATION N° 2021-04-15**

**RYTHMES SCOLAIRES (organisation du temps scolaire)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2018-01-05 pour le passage à la semaine à 4 jours (sans le mercredi matin).

Suite à un courrier du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire, il est nécessaire de renouveler l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021.

Les horaires choisis étaient 9H-12H et 13H30-16H30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Afin de préparer la rentrée 2021, les horaires des écoles doivent être arrêtés au regard des articles D. 521-10 et suivants du code de l'éducation.

Ces horaires feront l'objet d'un arrêté à l'identique pour trois ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de poursuivre la semaine d'école à quatre jours.
- **DEMANDE** le renouvellement de dérogation à la Direction Académique pour laisser en place la semaine à 4 jours avec les horaires d'ouverture de 9H-12H et 13H30-16H30 à la rentrée scolaire.

**DELIBERATION N° 2021-04-16**

**REHABILITATION BATIMENT POUR ACCUEIL MICRO CRECHE -  
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2022 DU  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabiliter le bâtiment du restaurant scolaire actuel en local pour une micro-crèche privée. Il est donc nécessaire de prévoir des travaux pour accueillir les jeunes enfants.

Une étude est menée depuis septembre 2020 en concertation avec l'équipe municipale, la micro crèche Bulle de Mômes de Cuinzier porteuse du projet, les assistantes maternelles de la commune, la communauté de communes de Charlieu Belmont, la PMI et la CAF.

La commune mettrait le local à disposition de la micro crèche moyennant une location mensuelle et prendrait en charge les travaux les plus importants.

Monsieur le Maire informe qu'une micro crèche sur la commune serait une opportunité pour permettre de pallier au manque de place pour la garde des jeunes enfants, d'offrir un nouveau service et de mettre un tremplin avec l'école du village afin de pérenniser celle-ci.

Des devis ont été demandés pour un montant total de 45 695.90 euros HT :

- création de trois chambres et un bureau, rabaissement des plafonds, mise en place d'un sol plastique et intégration de pavés led pour un montant de 26 855.13 euros HT ;
- le remplacement de la véranda actuelle pour un montant de 18 840.77euros HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe territorialisée 2022 auprès du département de la Loire

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les devis pour la réhabilitation du bâtiment pour l'accueil de la micro crèche, pour un montant de 45 695.90 euros HT ;
- **SOLLICITE** auprès du département de la Loire, une subvention, la plus élevée possible, dans le cadre de l'enveloppe territorialisée.
- **AURORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;
- **DIT** que les dépenses et recette seront imputées au budget communal à l'opération 179

**DELIBERATION N° 2021-04-17**

**CREATION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE ET BUREAU DE DIRECTION - DEMANDE DE  
SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2022 DU DEPARTEMENT DE LA  
LOIRE :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de transformation du restaurant scolaire actuel en local pour une micro-crèche privée. Il est donc nécessaire de prévoir un nouveau bâtiment pour accueillir les services périscolaires, cantine et garderies, mais aussi de créer un bureau de direction pour l'école, qui n'existe pas actuellement.

Un groupe de travail échange depuis septembre 2020 sur ce projet et une étude a été menée pour la construction d'un nouveau bâtiment sur un terrain communal, jouxtant le tènement des bâtiments scolaires actuels. De part sa localisation, le nouveau bâtiment serait plus adapté.

Un avant-projet a été réalisé par le cabinet d'architecture KEOPS de Roanne. Son coût estimatif s'élève à 410 900, 00 euros HT et Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département de la Loire, dans le cadre de l'enveloppe territorialisée 2022.

Où il est exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet pour la construction d'un restaurant scolaire et d'un bureau de direction pour un montant estimatif de 410 900,00 euros HT ;
- **SOLLICITE** auprès du département, une subvention, la plus élevée possible, dans le cadre de l'enveloppe territorialisée
- **AURORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;
- **DIT** que les dépenses et recettes seront imputées au budget communal à l'opération 214

#### **DELIBERATION N°2021-04-18**

#### **COFFRET PRISES POUR CREATION D'UN MARCHÉ FORAIN**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de coffret prises pour création d'un marché forain

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la Commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la Commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

#### **Financement**

Coût du projet actuel :

<b>Détail</b>	<b>Montant HT</b>	<b>% - PU</b>	<b>Participation Commune</b>
Coffret prises pour création d'un marché forain	5734 €	45.0%	2580€
<b>TOTAL</b>	<b>5734.29€</b>		<b>2 580.43€</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la Collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Coffret prises pour création d'un marché forain » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **APPROUVE** le montant des travaux et participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **PREND** acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois
- **DECIDE** d'amortir ce fonds de concours en 1 année.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire

- Parle d'un chalet qui est stocké depuis plusieurs années dans les locaux
- Evoque le projet avec la communauté de communes CPER (contrat de plan Etat Région) et CRTE (contrat de relance et de transition écologie).
- parle du schéma directeur d'assainissement.

**PAROLE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

- Monsieur Didier DESMARCHELLIER : fait état des démarches entreprises dans le cadre de la mise en place d'un petit marché sur la place les vendredis
- Monsieur Roger NONY parle de l'installation du nouveau columbarium qui est presque fini et évoque l'idée d'installer une borne pour voiture électrique

Puis l'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h

Prochain conseil municipal fixé le 27 mai 2021